Image not found or type unknown

Demande concernant la C.R.P

Par **natonat95**, le **19/01/2009** à **15:33**

bonjour,

J'ai été convoqué à un entretien au prélable pour licenciement économique le 5/1/09. J'ai reçu mon dossier CRP que j'ai accepté.
Par contre, comme je n'ai que 10 mois et demi d'ancienneté, je sais que jusqu'à ce jour, je n'avais aucun droit pour les indemnités CRP (je l'ai pris dans l'unique but de ne pas faire mon préavis cause harcellement moral), mais j'aimerais savoir si cela à changé depuis la nouvelle procédure car l'ANPE (conseiller CRP) m'a dit, que j'y aurais droit pendant 1 an (ce qui me parait étrange), et les assédics, en me présentant pôur la CRP, m'ont répondus sèchement que rien n'avait changé à ce jour, et que rien n'était voté. Mais bon, la presse en parle !!!!
Alors, franchement, je ne sais plus qui croire.
Merci de m'aider.
Cordialement,
Nathalie B

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés